

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Prévisionnel du versement de la Taxe d'Apprentissage

0,09% de la masse salariale brute annuelle

(sauf entreprises d'Alsace-Moselle)



ENTREPRISE ÉMETTRICE

N° SIRET :

RAISON SOCIALE / NOM DE L'ENTREPRISE :

FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

CODE APE/NAF :

EFFECTIF :

DÉCISIONNAIRE OU RESPONSABLE DU VERSEMENT

NOM PRÉNOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

VOUS ÊTES :

PARTENAIRE D'UN CLUB, D'UN COMITÉ, D'UNE LIGUE OU DE LA FFHANDBALL

Nom de la structure soutenue :

FOURNISSEUR OU CLIENT DE LA FFHANDBALL

AUTRES :

MONTANT DE LA MASSE SALARIALE BRUTE ANNUELLE 2023 :

MONTANT DU VERSEMENT ENVISAGÉ À LA FFHANDBALL :

CONTACT & INFORMATIONS

Nicolas BARBEAU : n.barbeau@ffhandball.net, tél. : 06 35 55 44 88